



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

#### **Déclaration faite selon l'article 5.2)c) du Protocole : Turquie**

1. Le 26 septembre 2006, le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu du Gouvernement de la Turquie la déclaration visée à l'article 5.2)c) du Protocole, selon laquelle un refus provisoire fondé sur une opposition peut être notifié après l'expiration du délai de 18 mois.
2. Cette déclaration entrera en vigueur le 26 décembre 2006.

Le 29 septembre 2006